

Taieb Baccouche : Pour une justice transitionnelle adaptée aux spécificités de la société tunisienne



M. Taieb Baccouche, ministre de l'Education, s'est entretenu, mercredi 13 avr il 2011 à Tunis, avec des délégations de l'Institut pour une société ouverte (Open society foundation) et du Centre international pour la justice transitionnelle.

Les membres de ces délégations ont indiqué que leur visite s'inscrivait, à la fois, dans le cadre de leur soutien à la Révolution tunisienne et de leur participation au congrès international sur la justice transitionnelle organisé, jeudi 14 avril 2011, à Tunis, par l'Institut arabe des droits de l'Homme.

Lors de ce congrès qui regroupera des experts d'Afrique du Sud, d'Amérique Latine et d'Asie, ils présenteront des expériences de plusieurs pays en matière de justice transitionnelle ainsi que des concepts relatifs à la question.

De son côté, M. Taieb Baccouche, a fait savoir que la justice transitionnelle n'est pas une pratique étrangère à la société Tunisie et n'est pas en contradiction avec les principes de la justice.

Et d'ajouter, la Révolution tunisienne a laissé un impact psychologique profond dans la société qui s'est traduit chez certains citoyens par une volonté de se venger. L'instauration des bases d'une justice transitionnelle, a-t-il indiqué, garantirait un jugement équitable vis-à-vis de tous ceux qui ont porté atteinte au pays ou aux personnes et permettrait de s'engager dans une nouvelle phase sur la voie de l'édification d'un Etat de droit et des libertés.

Le ministre a souligné la nécessité d'une décision de la part du gouvernement provisoire pour l'instauration d'une justice transitionnelle adaptée aux spécificités de la société tunisienne. Une telle décision prise en collaboration avec la société civile permettrait de lever les injustices, a-t-il précisé.

M.Baccouche a, par ailleurs, relevé que le ministère était parmi les premières institutions à réintégrer les personnes écartées du système éducatif pour des raisons politiques ou confessionnelles.